

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14/09/2015

Le quatorze septembre deux mille quinze à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jérémy BOISSEAU, Maire.

PRESENTS : M. BOISSEAU Jérémy - M. MEUNIER Jacky - Mme BOUTET Martine - M. BAUDOUIN Olivier  
Mme BRAUD Béatrice - M. COLAS Jean-Philippe - M. FREJOUX Bernard - M. LATAUD Philippe  
M. JARNY Jean-Claude - M. ROBERGEAU Patrick - Mme GARDIEN Sandrine - Mme MARTIGNON  
Sandrine - Mme PLAIRE Cécilia - Mme MORISSET Séverine

ABSENTS REPRESENTES : Mme NAULET Marie-Bernadette (*pouvoir à Mme Sandrine MARTIGNON*)  
Mme LATLI Typhaine (*pouvoir à M. COLAS Jean-Philippe*)

ABSENT NON REPRESENTE : M. VERINE Mickaël

SECRETARE DE SEANCE : Mme Béatrice BRAUD

ORDRE DU JOUR :

- 1° **BATIMENTS DE STOCKAGE**  
Convention financement Région
- 2° **SERVICE REGULIER DE TRANSPORT CHARRON/ESNANDES**  
Convention organisation avec le Département
- 3° **REGIE DE TRANSPORT**  
Création
- 4° **CESSION TERRAIN AD 143**
- 5° **INFORMATIONS DIVERSES**
- 6° **QUESTIONS DIVERSES**

Date de la convocation : 04/09/2015  
Avis affiché le : 07/09/2015  
Publié dans le journal Sud-Ouest le :

*Arrivée de Madame NAULET Marie-Bernadette à 19 h 45*

**Jusqu'à la question n°7**

Conseillers en exercice :	17
Conseillers présents :	14
Conseiller représenté :	2
Absent non représenté :	1
Votants :	16

**à partir de la question n°8**

Conseillers en exercice :	17
Conseillers présents :	15
Conseiller représenté :	1
Absent non représenté :	1
Votants :	16

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande aux conseillers l'autorisation de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- programme régional « La Semaine de l'arbre et de la haie » 2015 : demande de subvention
- programme EVA17 année 2015 : demande de subvention
- terrain AD 143 : demande autorisation dépôt déclaration préalable de travaux
- contrat de plan Etat/Région 2015/2020 : autorisation dépôt dossier d'intention

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte de rajouter ces quatre points supplémentaires à l'ordre du jour.

### 1°) **BATIMENTS DE STOCKAGE : CONVENTION FINANCEMENT REGION**

La Région subventionne le projet de construction de bâtiments de stockage à la Marina à hauteur de **800 000 €** pour une dépense subventionnable de 2 087 000 € HT, soit **38 %**.

Si le montant de la dépense réelle est inférieur à la dépense subventionnable, l'aide sera automatiquement réajustée au prorata de la dépense réalisée.

Au-delà du **30/06/2016 les travaux ne seront plus subventionnables**. Toutefois, la collectivité pourra, sur demande expresse, obtenir une prolongation du délai de validité de l'aide si elle démontre que le retard dans les travaux est indépendant de sa volonté.

À noter, le versement de la subvention est conditionné par l'obligation de la collectivité à informer le public de l'aide apportée par la Région, pendant toute la durée des travaux.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**- prend note** du taux de participation de la Région et du montant des travaux subventionnables

- **accepte** les termes de la convention
- **autorise** le Maire à la signer.

*Concernant ce projet, le Maire explique que l'emprunt nécessaire au financement de l'opération ne pourra pas être remboursé par la collectivité, faute de moyens. Il faut donc que la collectivité ait l'assurance de l'engagement des mytiliculteurs à s'acquitter d'un loyer annuel pendant au moins 15 ans.*

*L'autre alternative serait en cas de désistement d'un ou plusieurs mytiliculteurs, de louer les boxes à d'autres corps de métiers.*

*Monsieur LATAUD s'inquiète, dans ce cas, d'une remise en cause possible de la subvention par la Région.*

## **2°) SERVICE REGULIER DE TRANSPORT CHARRON/ESNANDES : CONVENTION ORGANISATION AVEC LE DEPARTEMENT**

C'est le Département qui est compétent pour organiser sur son territoire les transports non urbains collectifs de personnes. C'est lui qui en a la responsabilité.

Néanmoins, le Département peut autoriser les collectivités qui le demandent à assurer un tel service en dehors de leur zone urbaine.

Ainsi, le Département est favorable à la proposition de la commune d'organiser à titre expérimental une liaison entre Charron et Esnandes afin de permettre aux Charronnais d'emprunter à Esnandes la ligne YELO 35 qui va jusqu'à La Rochelle. Une convention règle cet accord. Chaque conseiller en a reçu un exemplaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** les termes de la convention conclue pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015
- **autorise** le Maire à la signer
- **prend** note qu'en cas d'arrêt de l'expérimentation par la commune, le Département devra en être informé un mois avant la fin effective du service

*Le Maire précise que la navette ne fonctionne pas à vide. Lorsqu'il n'y a pas de réservation l'agent communal chargé du transport est affecté à d'autres tâches relevant du service technique.*

*Monsieur Jean-Claude JARNY rappelle qu'il est disponible pour conduire la navette.*

## **3°) SERVICE REGULIER DE TRANSPORT CHARRON/ESNANDES : CREATION D'UNE REGIE DE TRANSPORT**

Le service de transport créé par la collectivité par délibération en date du 05/08/2015, nécessite l'inscription de la commune au registre des transporteurs publics routiers de personnes tenu par la DREAL. (art. 25 à 28 du décret 85-891)

L'exécution de ce service se fait sous forme d'EPCI ou de régie dotée de l'autonomie financière. (art. L1221-3 et R 1221-1 du code des transports).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **décide** de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service de transport de personne assuré par la Commune, dénommé « Charrobus »
- **indique** qu'un budget annexe distinct de celui de la collectivité sera établi chaque année
- **sollicite** l'inscription de la commune au registre des transporteurs
- **désigne** madame LAUMIERE Mireille responsable de cette régie.

## **4°) CESSION TERRAIN AD 143 :**

Ce terrain communal autrefois camping municipal d'une superficie de 12 172 m<sup>2</sup> est actuellement mis à la disposition de deux associations :

- l'association « Lévrier et Cie »
- l'association canine « ACCC17 » Aunis-Atlantique Club Canin Charentais 17.

Il est équipé de locaux qui servaient autrefois à l'exploitation du camping, soit :

- un bureau d'accueil, des sanitaires et douches, une chaufferie et un préau, le tout pour une superficie de 143 m<sup>2</sup>.

Le Maire propose de céder ce terrain et les bâtiments décrits ci-dessus à l'euro symbolique à la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Cette dernière pourra ainsi, dans le cadre de ses compétences, prendre à sa charge :

- dans l'immédiat, tous les travaux de raccordement aux réseaux électricité, eau potable et assainissement.
- puis, à plus long terme, tous les travaux relatifs à cette zone classée NDa au POS de la commune « zone réservée aux équipements sportifs et de tourisme ».

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** de céder à la CDC Aunis atlantique, à l'euro symbolique, le terrain cadastré AD 143 d'une superficie de 12 172 m<sup>2</sup> et ses bâtiments d'une superficie de 143 m<sup>2</sup>
- **autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession, dont l'acte notarié.
- **dit** que tous les frais relatifs à cette cession sont à la charge de la CDC Aunis Atlantique.

*Le Maire précise que la commune n'a pas les moyens de faire les travaux et d'entretenir les lieux. C'est une opportunité à saisir. « La CDC peut nous aider dans d'autres projets sur cet espace ». Il note que c'est une chance pour la collectivité que ce terrain n'ait pas été classé en Natura 2000.*

#### 5°) **PROGRAMME REGIONAL HAIE 2015 : DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire propose la plantation d'une haie champêtre sur une longueur de 100 ml, rue du 19 Mars 1962, le long de l'ancien terrain de camping affecté aujourd'hui aux associations : Club canin ACCC17 et Lévrier et Cie.

La dépense est évaluée à 1000 € TTC. La Région peut venir en aide à hauteur de 80 %.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** le projet de plantation évalué à 1 000 € TTC
- **sollicite** l'aide de la Région Poitou-Charentes pour la réalisation de ce projet de plantation, au titre de la semaine régionale de l'arbre et de la haie 2015
- **déclare** que la commune est propriétaire des parcelles qui seront plantées
- **engage** la commune sur la pérennité de la plantation et de l'affectation boisée pendant une période de 15 ans minimum
- **fera mention** du soutien de la Région Poitou-Charentes, notamment en apposant sur le site de plantation un panneau comportant son logo type.

#### 6°) **PROGRAMME EVA 17 année 2015 : TERRAINS CADASTRES ZA 65 – A 3940 – AB 8**

Le Maire présente le projet susceptible d'être aidé par le Département dans le cadre du programme « Entretien et Valorisation de l'Arbre » EVA 17 :

- rue Paul Bourgeon - terrain cadastré ZA 65 (240 ml):

renforcement de la haie existante sur emprise communale suite au remembrement, comprenant un enrichissement d'une partie de la haie par des essences adaptées et d'un alignement de frênes sur la dernière partie en contact avec l'exploitation agricole.

- piste cyclable reliant les écoles à la Maison de Retraite - Terrain cadastré A3940 et AB8 :

compléter la végétation buissonnante existante sur le bas-côté situé en bordure de la départementale et sur l'autre bordure, mettre en place un alignement de hauts jets tous les 30 mètres sur une longueur de 570 ml. Pour ce projet 2015 de valorisation des haies, la collectivité aura uniquement à sa charge la préparation du terrain et la confection des trous de plantation

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **approuve** le projet de plantation tel que décrit ci-dessus
- **sollicite** l'aide du Conseil Départemental de la Charente-Maritime dans le cadre du programme « entretien et valorisation de l'arbre « EVA 17 » pour le projet 2015 suivant :
  - plantation de 20 sujets en baliveau sur les parcelles A 3940 et AB 8 et enrichissement de deux haies existantes représentant une longueur de 325 ml sur les parcelles ZA 65 – A 3940 et AB 8.
- **s'engage** à réaliser la plantation durant l'hiver 2015/2016 et/ou à informer la Chambre d'Agriculture de toute modification ou décalages dans le temps de la mise en œuvre du projet
- **s'engage** à réceptionner, aux frais de la commune, les fournitures aux dates et lieux fixés par la Chambre d'Agriculture
- **engage la commune** à maintenir et entretenir les plantations pendant au moins 15 ans
- **autorise** le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture à communiquer sur cette opération.

#### 7°) **TERRAIN AD 143 : DEMANDE AUTORISATION DEPOT DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX**

Pour répondre aux besoins du Club Canin, un local de 20 m<sup>2</sup> doit être construit. C'est le Club qui se chargera de sa construction. La collectivité n'aura rien à payer. Toutefois, un dossier d'autorisation de construction doit être déposé par la commune, propriétaire du terrain.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité **autorise** le Maire à déposer et à signer la déclaration préalable de travaux pour la construction d'un bâtiment de stockage de 20 m<sup>2</sup>, sur le terrain communal cadastré AD 143.

## 8°) CONTRAT DE PLAN ETAT/REGION 2015/2020 : AUTORISATION DEPOT DOSSIER D'INTENTION

**Vu** le contrat de Plan Etat/Région 2015/2020 et notamment l'article 18-1 « aménagement durable et préservation du patrimoine littoral »

**Vu** l'Appel à Manifestation d'Intérêt adressé à toutes les communes du littoral Charentais-Maritime

**Considérant** que les collectivités territoriales sont habilitées à présenter individuellement un dossier de candidature

**Considérant** l'intérêt pour la collectivité de présenter un projet tendant à la redynamisation économique et touristique de son territoire suite à Xynthia,

le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **accepte** que la commune de Charron candidate pour son projet de redynamisation économique et touristique suite à Xynthia

- **autorise** le Maire à déposer un dossier d'intention qui présentera le projet et la démarche territoriale. Il détaillera ses finalités, ses éléments de méthode et la stratégie territoriale dans laquelle il s'insère. Il précisera également le plan de financement prévisionnel et le calendrier de réalisation.

*Le projet sera élaboré en concertation avec le Département, le Parc et la Chambre d'Agriculture.*

*Une sélection des dossiers sera opérée par les services de l'Etat*

*Réponse attendue au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2015*

## 9°) INFORMATIONS DIVERSES

Prochaine séance de conseil le 15/10/2015 à 19 h 00

Réunion publique conteneurs le 21/09/2015 à 19 h 00

Réunion avec les mytiliculteurs pour le projet des bâtiments de stockage le 22/09/2015 à 18 h 30

Monsieur COLAS informe les conseillers du classement de la commune de Charron sur Twitter :

La plateforme Web de promotion des territoires « e Territoire », 1<sup>er</sup> réseau électronique du territoire français, a classé les communes en fonction de leur vitalité en matière de communication électronique.

En Poitou-Charentes la commune de Charron se situe :

- à la 3<sup>ème</sup> place des villes les plus actives après Niort et Bressuire

- à la 4<sup>ème</sup> place des villes les plus suivies après Niort, Angoulême et Aytré

## 10°) QUESTIONS DIVERSES

*Monsieur LATAUD* demande où en est le projet de l'étang : Le Maire explique que les travaux de terrassement ont débuté le 09/09/2015 il y a en a encore pour 15 jours de travail.

*Madame NAULET* demande quand l'infirmière s'installera dans les locaux de la zone de commerce.

Le Maire lui répond que l'infirmière n'a pas retenu la proposition de la CDC. Elle aurait un autre projet sur la commune.

*Monsieur LATAUD* propose l'instauration à Charron d'une journée citoyenne, par exemple pour nettoyer la commune ou tout autre projet d'intérêt collectif. Ainsi chaque année les charronnais se retrouveraient sur un projet fédérateur intéressant toute la collectivité.

*Monsieur LATAUD* : exprime son mécontentement sur les services de la Poste qui n'autorise pas les APC à avoir du stock dans les timbres de collection et les boîtes d'envoi.

*Monsieur ROBERGEAU* : attire l'attention du Maire sur la dangerosité de la traversée de la RD 9 pour aller à la déchetterie.

Le Maire lui explique que le Département réfléchit à un aménagement sécuritaire.

**FIN DE LA SEANCE : 20 h 00**

BOISSEAU Jérémy	MEUNIER Jacky	BOUTET Martine	BAUDOIN Olivier	BRAUD Béatrice	COLAS Jean-Philippe

<b>FREJOUX Bernard</b>	<b>LATAUD Philippe</b>	<b>JARNY Jean-Claude</b>	<b>NAULET Marie-Bernadette</b>	<b>ROBERGEAU Patrick</b>	<b>GARDIEN Sandrine</b>
<b>CHEVALLIER Emmeline</b>	<b>MARTIGNON Sandrine</b>		<b>PLAIRE Cécilia</b>		<b>MORISSET Séverine</b>